

## **La régularisation des formations combattantes FFI engagées lors des sièges de la Pointe de Grave, de Royan et de La Rochelle en 1944-1945**

**Stéphane WEISS**

(Article paru en 2012 dans le numéro 20 de la revue Ecrits d'Ouest éditée par la Société Rochelaise d'Histoire Moderne et Contemporaine)

« Le principe de la fusion aussi poussée que possible permet, seul, de faire des Forces françaises de l'intérieur une armée nationale. Si nous ne tenons pas fermement à ce principe nous aurons des éléments imbus d'esprit partisan et antagonistes entre eux [...] [fixés] sur des formules nées de considérations personnelles et locales »<sup>i</sup>.

Par ces phrases adressées au ministre de la guerre en novembre 1944, le général Edgard de Larminat, responsable à partir d'octobre 1944 du siège des garnisons allemandes restées retranchées en août 1944 sur la façade atlantique, résume les enjeux de l'intégration des formations combattantes issues des Forces françaises de l'intérieur (FFI) au sein d'une armée française renaissante. La régularisation des FFI a fait partie des chantiers décisifs du rétablissement de la légalité républicaine par le gouvernement provisoire de la République française. Au sein de la 1<sup>re</sup> Armée, elle a pris la forme d'un amalgame aux côtés de formations régulières préexistantes et majoritaires. Si cet amalgame a déjà été étudié<sup>ii</sup>, la régularisation des formations FFI engagées face aux poches allemandes du Sud-ouest (La Rochelle, Royan et Pointe de Grave) et des FFI restés dans les casernes des régions militaires de Poitiers (9<sup>e</sup> Région), Limoges (12<sup>e</sup>), Toulouse (17<sup>e</sup>) et Bordeaux (18<sup>e</sup>) formant l'hinterland de ce front, n'a par contre guère été abordée à ce jour.

Avec une estimation de 130 000 hommes en novembre 1944<sup>iii</sup>, dont près de 38 000 engagés face aux poches allemandes, ces effectifs sont pourtant comparables à ceux ayant rejoint la 1<sup>re</sup> Armée. Pour le seul front des poches du Sud-ouest, le nombre de nouveaux régiments créés avant le 8 mai 1945, au titre du plan de réarmement français du 30 novembre 1944, est équivalent à l'effort réalisé au sein de la 1<sup>re</sup> Armée, bien que cette régularisation soit intervenue en l'absence de troupes régulières nombreuses et dans un cadre de décision initialement décentralisé au niveau régional, voire éclaté entre plusieurs pôles parfois concurrents<sup>iv</sup>. Dès lors, comment cette régularisation s'est-elle déroulée ?

Le présent article propose une analyse des processus à l'œuvre, à la croisée de décisions nationales et d'initiatives locales : la normalisation progressive des organisations, la sélection des individus et le remplacement des symboles hérités de la période maquisarde. Ce propos sera illustré par l'étude de la formation de trois régiments d'infanterie engagés sur les fronts charentais.

### **POINT DE DEPART**

#### *Le programme gouvernemental*

En septembre 1944, l'armée de terre française n'est plus que l'ombre d'elle-même : seulement huit divisions organisées selon les standards alliés, soit neuf fois moins qu'en 1939, mais surtout bien moins que la centaine de divisions américaines et britanniques engagées à la même période sur le seul front occidental. En complément à l'action diplomatique, rétablir le rang du pays passe alors par un accroissement sensible et rapide des forces armées nationales. Dans ce contexte, les FFI constituent une certaine aubaine pour le chef du gouvernement : réalité tangible durant l'été, bien que peu organisés et mal armés, ils lui permettent de justifier auprès des Alliés la pertinence des projets de réarmement français grâce à ces effectifs dits *libérés*. Ainsi, en novembre 1944, le gouvernement provisoire soumet aux Alliés un projet de réarmement de huit divisions métropolitaines, de leurs éléments de soutien et de 40 régiments de sécurité. Ce plan, dit du 30 novembre 1944, revient à tripler les effectifs de l'armée de terre...

Le principe de l'intégration des FFI dans l'armée a été acté dès l'été : souscription par les FFI d'engagements individuels pour la durée de la guerre et trois mois, exclusion de certaines professions (cheminots, mineurs, fonctionnaires...), instauration de limites d'âge, dissolution des états-majors FFI au profit de nouvelles administrations militaires territoriales (les Régions militaires), qualification comme propriété de l'État de l'armement des FFI<sup>v</sup>. L'ensemble aboutit *in fine* aux décrets des 19 et 20 septembre 1944, qui instaurent le contrôle de l'Armée sur les FFI et prévoient leur regroupement en *bataillons de marche* affectés soit aux huit divisions déjà existantes, soit à la constitution de nouvelles grandes unités.

### *Situation initiale des unités FFI dans le Sud-ouest*

Durant la clandestinité et les combats estivaux, la cohésion des unités FFI a reposé sur le charisme des chefs et leurs liens à des réseaux, seule garantie d'accès à l'armement. Sans surprise, au sortir du mois d'août 1944, l'unité élémentaire d'organisation est la *compagnie* de 80 à 120 hommes : l'effectif qu'un chef seul, ou aidé de seconds, est à même d'appréhender et de diriger par contacts directs. Au gré des réseaux, ces compagnies se sont regroupées en *bataillons*, voire en *régiments* ou *brigades*, reprenant des termes hérités d'une culture militaire commune : celle de l'armée d'avant-guerre, connue par la plupart des cadres FFI, tant militaires d'active que réservistes mobilisés en 1939, voire anciens combattants de 1914-1918.

Chaque unité à sa propre histoire. Il est néanmoins possible de distinguer trois principaux cas, illustrés par les unités de notre étude de cas. En premier lieu, figurent des formations organisées dès le printemps 1944 et ayant crû au fil des mois par recrutement direct ou absorption de groupes voisins, tels les régiments charentais Foch et Bir Hacheim, la brigade périgourdine Rac et la Demi-brigade de l'Armagnac. Viennent ensuite des unités constituées dans les jours suivant immédiatement la Libération par regroupement de petits groupes, à l'image du Bataillon Rolland périgourdin, formé aux premiers jours de septembre pour marcher vers Royan. Enfin figurent les unités organisées plus tardivement dans les casernes des régions libérées. Dans tous les cas, leur équipement initial est disparate et globalement déficitaire, issu des parachutages alliés ou récupéré dans les fourgons de l'adversaire en retraite. Par ailleurs, il convient de préciser que tous les volontaires de l'automne 1944 n'ont pas été maquisards. Si ceux-ci semblent majoritaires au sein des unités engagées dès la fin août, leur part devient minoritaire au sein des renforts venus ultérieurement des régions libérées<sup>vi</sup>.

### *Distribution et organisation des effectifs*

Des recensements détaillés des effectifs FFI ne sont disponibles qu'à partir de la fin du mois d'octobre, alors que des réorganisations ont déjà été engagées. La figure 1 présente les valeurs de médiane, de premier et de troisième quartiles, calculées pour 67 unités identifiées en novembre et décembre 1944 sur le front du Sud-ouest, en 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Régions (pour un total de 120 bataillons et 66 000 hommes). A titre de comparaison, la figure 1 inclut également les résultats relatifs aux 47 unités présentes à la même période sur les fronts de Saint-Nazaire et Lorient (28 000 hommes)<sup>vii</sup>.

Sur le front du Sud-ouest et en 18<sup>e</sup> Région, la situation est assez comparable. Dans les deux cas, l'effectif moyen des unités avoisine les 900 hommes mais l'effectif médian reste bien inférieur (respectivement 603 et 707 hommes), ce qui indique une dispersion des effectifs assez importante, confirmée par les valeurs de premier quartile (respectivement à 280 et 340 hommes) et de troisième quartile (le seuil de 1 500 hommes est atteint dans les deux cas) : de très petites unités en côtoient de bien plus conséquentes. Ainsi, tandis qu'une dizaine d'unités n'atteint pas les 300 hommes, deux autres avoisinent les 3 000 hommes : le Régiment Rac, engagé devant Royan, et le 114<sup>e</sup> RI FFI présent devant La Rochelle. Au-delà des seuls effectifs totaux, il convient également de considérer la structuration des unités. En novembre, parmi 27 unités dont l'organisation détaillée est connue, seize se limitent à un unique bataillon, composé d'une à six compagnies, tandis que les onze autres comptent jusqu'à quatre voire cinq bataillons, comprenant chacun entre trois et six compagnies. Cette hétérogénéité et la dispersion constatée des effectifs traduisent une situation globalement dépourvue

de norme, qui peut être considérée comme révélatrice de la diversité des modes d'organisation issus de la période maquisarde.

La situation observée en 12<sup>e</sup> Région et celle constatée devant Saint-Nazaire et Lorient offrent un contraste prononcé. Dans les deux cas, la dispersion des effectifs apparaît limitée, avec des effectifs moyens et médians quasiment identiques et des valeurs de premier et troisième quartiles assez peu écartées. Cette configuration provient de la mise en œuvre précoce de normes organisationnelles. En 12<sup>e</sup> Région, comme nous l'évoquerons plus en détail, l'ancien état-major régional FFI a instauré dès début octobre, de sa propre initiative, un modèle de bataillons de marche regroupés par trois pour former des régiments de 1 400 à 1 600 hommes. Face à Lorient et Saint-Nazaire, l'organisation observée en novembre résulte de l'intervention dès août (Lorient) et septembre (Saint-Nazaire) de missions de coordination dépêchées de Londres pour structurer les unités FFI, en l'occurrence sous la forme de bataillons de marche autonomes de 500 à 600 hommes. Le front du Sud-ouest, où les conflits d'autorité n'ont pas manqué dans les semaines suivant la Libération<sup>viii</sup>, n'a pas bénéficié de telles interventions.

## PROCESSUS DE REGULARISATION

### *Des normes gouvernementales d'application difficile*

Une semaine après le décret du 19 septembre instaurant les *bataillons de marche*, le ministère de la Guerre publie une norme pour leur organisation<sup>ix</sup> : des bataillons de 799 hommes répartis en cinq compagnies, destinés à des missions de sécurité. A charge aux commandants des nouvelles régions militaires de veiller à son application.

Au sein des régions militaires du Sud-ouest, le commandement est aux mains de chefs issus des rangs FFI, en place depuis les premiers jours de la Libération et confirmés à ces postes, par défaut, par le gouvernement. Ces commandants ont conservé un mode de fonctionnement décentralisé. Sans attendre les consignes ministérielles, les responsables des 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Régions, anciens commandants des régions FFI R4 et R5, diffusent leurs propres modèles d'organisation. Il s'agit de bataillons, comptant trois compagnies de combat de 106 à 120 hommes<sup>x</sup>, soit moins de 500 hommes, mais regroupés par trois pour permettre la formation de petits régiments homogènes. Le bataillon d'infanterie métropolitaine de 1939 sert de référence, avec ses trois compagnies de fusiliers-voltigeurs et une compagnie d'appui, qui, faute d'armes lourdes, est momentanément mise entre parenthèses. Cette référence est par ailleurs prônée dès le 2 septembre par l'Etat-major national FFI parisien<sup>xi</sup>, mais il est difficile de distinguer son influence de celle de la culture commune héritée du service militaire. La mise en œuvre de ces modèles est illustrée par les résultats obtenus dès novembre en 12<sup>e</sup> Région (voir la figure 1).

La nomination du général de Larminat à la tête des Forces françaises de l'Ouest le 14 octobre puis l'arrêt du plan de réarmement du 30 novembre marquent la fin de ces expériences. Dix jours après la nomination du général de Larminat, le ministère de la Guerre instaure pour les Forces françaises de l'Ouest un bataillon-type de 867 hommes, calqué sur les bataillons des régiments d'infanterie de la 1<sup>e</sup> Armée<sup>xii</sup>. Les renforts demandés aux Régions militaires auront désormais à s'y tenir, tandis que le général de Larminat invite ses subordonnés à s'en approcher « à chaque occasion »<sup>xiii</sup>. Dans les mêmes temps, le ministère confirme le modèle des bataillons de marche de septembre 1944 en instaurant leur réunion par trois pour former les régiments de sécurité du plan de réarmement<sup>xiv</sup>.

Les unités engagées face aux poches allemandes, plus ou moins alignées sur les modèles des régions militaires dont elles sont originaires, sont bien éloignées de ces nouvelles normes. En outre, quand bien même les effectifs requis sont réunis, le bataillon standard de 867 hommes se révèle d'application inopportune. En imposant des bataillons plus grands, ce modèle tend à diminuer leur nombre et vient gripper les systèmes de relève et de repos progressivement mis en place, à l'image du secteur de La Rochelle : « Seuls les régiments Bir Hacheim (6<sup>e</sup> RI) et Demorny (108<sup>e</sup> RI) ont les effectifs suffisants pour constituer trois bataillons de type normal [...]. Le 114<sup>e</sup> RI (Deux-Sèvres) et le 78<sup>e</sup> RI (Creuse) ne pourraient constituer que deux bataillons. Ils s'y refusent d'ailleurs, car il leur est

plus facile de répondre aux exigences de l'occupation de leur sous-secteur avec trois bataillons réduits, qu'avec deux bataillons complets. Le 93<sup>e</sup> RI n'a pour le moment que deux bataillons réduits. Un troisième doit bientôt le rejoindre, mais alors la situation ne serait pas différente »<sup>xv</sup>.

Au sein des régions militaires, le bataillon-type de 867 hommes vient également déstructurer les organisations en place car, dès le 25 octobre, les 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Régions sont sollicitées pour l'envoi vers le front de l'Atlantique de seize bataillons de ce type<sup>xvi</sup>. En 17<sup>e</sup> Région, il faut par exemple utiliser trois petits bataillons gersois pour former un unique bataillon de 867 hommes destiné au secteur de Royan. De même, le Bataillon Baril du Lot-et-Garonne, dirigé vers le Médoc, est improvisé par l'amalgame de quatorze groupes distincts, dans « un effarant tourbillon d'activités sans autres liens qu'une évidente mais bien insuffisante bonne volonté »<sup>xvii</sup>. A Limoges (12<sup>e</sup> Région), le colonel FFI Maurice Rousselier adopte une posture inverse : soucieux de conserver un maximum d'unités dans son giron, il refuse délibérément de suivre le modèle imposé<sup>xviii</sup>. Depuis Poitiers (9<sup>e</sup> Région), le Colonel FFI Maurice Fourrier n'agit guère différemment<sup>xix</sup>. Au total, seuls un peu plus de 11 000 hommes sont fournis, soit un déficit global de 24 % par rapport aux 13 800 escomptés.

### *Une acceptation néanmoins croissante*

Bien que « les remaniements, lorsqu'ils séparent les hommes des chefs auxquels ils sont attachés, sont généralement mal accueillis »<sup>xx</sup>, l'application des modèles gouvernementaux présente un intérêt pour les chefs d'unités : répondre à la norme permet d'espérer un meilleur accès aux équipements voire un engagement plus rapide face à l'adversaire.

Sur le front du Sud-ouest, comme le montre la figure 2<sup>xxi</sup>, de novembre à février, les modèles gouvernementaux s'imposent progressivement. De novembre à avril, hormis quelques renforts extérieurs, le nombre de bataillons est réduit d'un tiers et celui des régiments réunissant ces bataillons de deux cinquièmes, tandis que les effectifs issus des FFI du Sud-ouest ne diminuent que de 10 %. Cet effort d'organisation se mesure également en termes de distribution des effectifs : à la mi-avril 1945, la moitié des unités dépasse les 1 300 hommes et un quart se situe désormais au-delà des 2 100 hommes, un seuil approchant les effectifs théoriques des régiments de sécurité (2 474 hommes). Un cas extrême est figuré par la Brigade Demorny, engagée devant La Rochelle et qui réunit tactiquement quelque onze bataillons périgourdins et corréziens, répartis en trois « régiments » (Demorny, Soleil et Ricco) et arrivés de septembre à novembre, pour un effectif de 4 379 hommes au 1<sup>er</sup> décembre : fin 1944, la brigade se réorganise en un 108<sup>e</sup> RI, réunissant trois bataillons standards, leurs unités de soutien et un bataillon de dépôt.

Le modèle des régiments endivisionnés type 1943 est privilégié, y compris par les unités dont la régularisation n'a été prévue, au regard du plan du 30 novembre, qu'en tant que régiments de sécurité. Il est vrai que ce dernier type ne se prête guère à des opérations actives, comme il n'inclut pas de compagnies d'armes lourdes. Cette adhésion au type 1943 transparait notamment dans la terminologie adoptée pour les compagnies de soutien chargées de servir des pièces d'artillerie. En 1939, chaque régiment d'infanterie comptait à cette fin une *compagnie d'engins*, un terme qui apparaît chez certaines unités FFI en septembre et octobre 1944. Dans l'organisation de 1943, il est par contre question d'une *compagnie anti-char* et d'une *compagnie de canons d'infanterie*. Or ces deux appellations se généralisent sur le front du Sud-ouest à partir de décembre 1944 : la référence moderne remplace celle d'avant-guerre. Ce fait est d'autant plus intéressant que le matériel nécessaire pour de telles compagnies n'est pas toujours réuni, loin s'en faut : l'appellation est appropriée même si la fonction n'est pas concrétisée !

### *La sélection des hommes*

L'intégration des FFI dans l'Armée passe par la signature d'engagements volontaires individuels, à forte valeur symbolique. Les signataires s'en remettent désormais au gouvernement, et non plus à un chef local. Ces signatures, signalées dès fin septembre et octobre au sein des régions militaires, se mettent en place plus tardivement face aux poches allemandes : pas avant la mi-novembre.

Il ne s'agit pas d'une simple formalité. Outre les restrictions apportées par le gouvernement, des refus nombreux sont intervenus par désaccord ou du fait des conditions de vie peu amènes. La part des effectifs concernée n'est pas négligeable : 20 % des effectifs présents quittent les unités<sup>xxii</sup>. Concrètement, sur le front du Sud-ouest, cela représente le départ de 7 500 hommes, soit l'équivalent d'une dizaine de bataillons et le quintuple des pertes liées aux combats recensées de la mi-septembre 1944 au 31 mars 1945. Seuls les renforts demandés aux régions militaires, exclusivement composés d'engagés, permettent de compenser ces départs. Leur ampleur reste cependant variable, comme l'indique les résultats départementaux compilés pour la 9<sup>e</sup> Région militaire : 20 % des effectifs des unités vendéennes, 25 % pour les unités des deux Charentes, 40 % pour la Vienne et jusqu'à 68 % pour les Deux-Sèvres (avec seulement 2 922 engagés sur 8 940 FFI recensés, majoritairement non armés)<sup>xxiii</sup>. Le taux global des départs reste cependant modéré au regard des 50 % constatés au sein des colonnes FFI du sud de la Loire parties à la rencontre de la 1<sup>re</sup> Armée<sup>xxiv</sup>.

Parallèlement, dès octobre 1944, les combattants étrangers et les *indigènes* originaires des colonies sont mis à part et regroupés en unités de travailleurs, de garde ou de dépôt. Ceci se ressent particulièrement dans la Pointe de Grave où volontaires étrangers (espagnols, italiens...) et anciens tirailleurs, maintenus en captivité dans la région bordelaise depuis 1940, sont assez nombreux : « Les mesures prises pour regrouper les étrangers et les indigènes ont été mal accueillies, on voit toujours des gens partir mais personne ne vient les remplacer »<sup>xxv</sup>. La sélection des spécialistes (artilleurs, sapeurs...) va dans le même sens.

### *Une progressive perte d'identité*

Illustration des relations de confiance tissées entre les chefs et leurs hommes, une majorité d'unités FFI porte le nom de guerre de leur commandant. Ce système n'a évidemment plus sa place dans l'armée régulière. A l'initiative des nouveaux commandants, des numéros de régiments sont attribués à partir du mois d'octobre au sein des 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Régions. Ces numéros font référence aux régiments en garnison sur place en 1914 : ce symbole historique permet de réunir sous une même bannière des groupes aux obédiences politiques variées. Ces initiatives sont déconcentrées, sans intervention du ministère de la Guerre, qui n'en est informé qu'*a posteriori*, et sans concertation entre régions, d'où quelques doublons. Un premier 123<sup>e</sup> RI est ainsi créé en 9<sup>e</sup> Région... et un second en 18<sup>e</sup> Région. En 17<sup>e</sup> Région, les unités reçoivent par contre une dénomination géographique, à l'image du 1<sup>er</sup> Régiment du Gers.

Deux tendances se dégagent en matière d'usage des numéros. En premier lieu, observée en 12<sup>e</sup> Région et partiellement en 18<sup>e</sup> Région, une approche normative avec l'affectation d'un numéro pour distinguer chaque entité regroupant trois bataillons. Cependant, dans plusieurs départements, un unique numéro, à fonction identitaire, est retenu quels que soient le nombre de bataillons et leur degré de regroupement : en Basses-Pyrénées (cinq bataillons du 18<sup>e</sup> RI FFI en décembre), en Vendée (six bataillons autonomes numérotés I à VI/93<sup>e</sup> RI) ou encore en Vienne (neuf bataillons indépendants sous la bannière du 125<sup>e</sup> RI). Certains cadres de l'Armée d'armistice reprennent les numéros de leurs unités, avec l'accord des autorités régionales : 26<sup>e</sup> RI recréé à Périgueux (son lieu de garnison en 1940-1942), 30<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied reconstitué à Saintes.

En novembre, le plan de réarmement arrête la liste des unités à créer et les numéros attribuables. Les numéros attribués et validés n'ont plus nécessairement un rapport avec le département d'origine de la troupe. Le 93<sup>e</sup> RI vendéen est par exemple renommé en un 91<sup>e</sup> RI (un régiment de tradition ardennaise), au grand dam des intéressés. De même, les gersois de la Demi-brigade de l'Armagnac sont régularisés en tant que 158<sup>e</sup> RI (un régiment strasbourgeois en 1939). D'autre part, les doublons sont résorbés : aucun des deux 123<sup>e</sup> RI n'est pérennisé tandis que le 26<sup>e</sup> RI périgourdin est débaptisé en un 13<sup>e</sup> RI, pour laisser la primeur du numéro 26 à une unité en création à Nancy.

De tels changements ne se limitent pas qu'aux symboles. Il affecte également la tête des unités : leurs chefs, car comme le rappelle le général de Larminat, « la création de liens personnels [est] contraire aux principes de la discipline et de l'unité de l'Armée »<sup>xxvi</sup>. A deux exceptions près, aucun des commandants FFI de régiment ou de bataillon autonome ne conserve ses fonctions. A partir de mars

pour les régiments endivisionnés, puis de mai pour les régiments de sécurité, les chefs sont systématiquement remplacés par des officiers d'active, arrivant pour la plupart de la 1<sup>re</sup> Armée ou d'Afrique. Ces passages de témoins apparaissent loin d'être consensuels, même après le 8 mai, d'autant plus qu'ils se télescopent avec l'homologation des grades FFI, une homologation souvent synonyme de rabaissement du rang des anciens commandants, au regard de leur seule situation de grade en juin 1940 (réservistes) ou fin 1942 (cadres d'active passés par l'Armée d'armistice), quelles qu'aient été les fonctions exercées en 1944-1945<sup>xxvii</sup>. Ce n'est pas le principe du départ de chefs qui s'avère problématique, sachant qu'un retour des réservistes à la vie civile est logique une fois la guerre terminée, mais le moment de sa mise en œuvre, comme en fait part un officier d'active confronté début mai à « l'émotion considérable produite par la "liquidation" prochaine des cadres FFI » : « alors que les engagements FFI seront à leur terme dans quelque trois mois, pourquoi ne pas laisser subsister un *statu quo* qui accorde une satisfaction, somme toute platonique, à des braves gens qui ont sacrifié leurs intérêts et offert leur vie pour la Libération du Pays ? »<sup>xxviii</sup>.

Le remplacement des chefs n'est au demeurant que la face la plus visible d'une perte croissante de liens entre la troupe et ses officiers. Les journaux de marche indiquent à des degrés variables un turnover des cadres au fil des réorganisations des unités. Le front du Médoc permet d'en mesurer l'ampleur : pour une population de 450 officiers en janvier 1945, 78 départs, 113 arrivées et 40 mutations internes sont comptés du 15 décembre au 15 mars, soit 231 mouvements<sup>xxix</sup>. Le renouvellement progressif du corps des officiers, renforcé par l'arrivée d'officiers de la 1<sup>re</sup> Armée puis, après mai, d'officiers revenant de captivité, achève de clore le chapitre FFI, tandis que se profile l'échéance de la démobilisation des engagés volontaires de 1944 : le 9 août, soit trois mois après la fin des hostilités en Europe.

## ÉTUDE DE CAS

Trois régiments FFI, engagés devant Royan et la Rochelle et dont l'évolution des effectifs est bien documentée et illustrée par les figures 3 et 4<sup>xxx</sup>, permettent d'approfondir notre analyse : les 6<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> et 158<sup>e</sup> RI, respectivement formés à partir d'unités engagées dès septembre sur le front de l'Atlantique (le Régiment charentais Bir Hacheim, la Brigade périgourdine Rac et la Demi-brigade gersoise de l'Armagnac, ainsi que le Régiment Foch charentais et le Bataillon Rolland périgourdin). Ces trois régiments ont été désignés en février 1945 pour constituer une nouvelle 23<sup>e</sup> Division d'infanterie.

Ces unités ont des caractéristiques communes, les rendant attractives vis-à-vis de groupes plus petits. Dès la fin de l'été 1944, elles ont disposé d'une identité forte, construite autour de chefs reconnus et de la participation réussie à des faits d'armes d'une certaine ampleur, qu'il s'agisse pour les gersois de la capture de la garnison allemande d'Auch ou, pour les charentais et les périgourdins, de la libération d'Angoulême, carrefour de la retraite adverse. D'autre part, ces unités ont un bon niveau d'armement individuel (soit une aptitude à attaquer mais aussi à se défendre) et des effectifs dès le départ assez importants, synonymes d'un confort, même relatif, par la mutualisation de moyens (véhicules...) et de fonctions (cuisinier, mécanicien, infirmier...).

### *Une quête permanente d'effectifs*

Le niveau et la cohésion des effectifs sont pour les commandants un problème permanent, pouvant conduire à la remise en cause de l'existence d'unités, un cas illustré par le Bataillon Rolland et le Régiment Foch. L'un et l'autre dépassent le millier d'hommes en octobre. Le premier, constitué aux premiers jours de septembre et engagé devant Royan, a quasiment triplé ses effectifs par agrégation de petits groupes. Sa cohésion reste cependant limitée si bien qu'au début du mois de décembre, le bataillon se scinde en deux, comme nous l'évoquerons. Le Régiment Foch, engagé devant la Rochelle, disposait quant à lui de caractéristiques initiales proches du Régiment Bir Hacheim. Cependant, malgré une capacité combative reconnue, il connaît entre novembre et janvier une forte érosion de ses effectifs, seulement explicable par un refus d'engagement du tiers de ses 1 350 membres. Dépourvu de réserve, le régiment se trouve réduit à l'effectif d'un bataillon standard.

Au regard de la figure 3, la Demi-brigade de l'Armagnac aurait pu connaître un sort similaire au Régiment Foch. Comptant au début de septembre près de 2 000 membres, elle s'est réduite à 1 200 hommes lors de son départ de Toulouse vers Bordeaux le 10 septembre. Elle laisse en effet derrière elle un bataillon d'instruction en cours de formation et une compagnie, qui ne la rejoindront jamais, car réaffectés au sein de la 17<sup>e</sup> Région : accroître les effectifs devient alors une nécessité impérieuse.

Deux voies sont possibles : le recrutement individuel ou l'absorption de plus petites unités. Le Régiment Rac recrute par exemple 200 hommes à Rochefort et la Demi-brigade de l'Armagnac une centaine à Bordeaux. Il faut cependant les équiper intégralement. L'absorption de plus petites unités permet par contre d'intégrer, outre des hommes de troupe, des officiers, des armes et des véhicules. Au cours de l'automne, le Régiment Rac absorbe ainsi une compagnie périgourdine autonome puis un petit bataillon présent à Cognac. De la sorte, comme le montre la figure 3, le Régiment Rac, rebaptisé Brigade Rac, atteint le seuil des 3 500 hommes, ce qui lui assure une certaine stabilité face à près de 500 départs constatés en novembre, durant la période de signature des engagements qui donne lieu à « un certain flottement » et à « un fâcheux effet au point de vue moral »<sup>xxxix</sup>.

De son côté, la Demi-brigade de l'Armagnac parvient progressivement à hausser ses effectifs jusqu'à près de 1 600 hommes avant de connaître en novembre près de 300 départs par refus d'engagement ou réaffectation. Leur impact est tant quantitatif que qualitatif, à l'image de 32 officiers et sous-officiers de la Garde républicaine, ralliés fin août à Toulouse, et dont la réintégration dans la gendarmerie en novembre représente la perte de l'encadrement de deux compagnies<sup>xxxix</sup>. Fin novembre, réduite à environ 1 300 hommes, la Demi-brigade se trouve presque revenue à la case départ. Intervient alors l'épisode du Bataillon Rolland, engagé à ses côtés, à Marennes. Le 26 novembre, les commandants des deux unités s'entendent sur le principe d'une fusion. Or, dès le 29, sur intervention de la 12<sup>e</sup> Région militaire, dont dépendent les périgourdins, le Bataillon Rolland est affecté à la Brigade Rac, ce qui implique un déplacement d'une trentaine de kilomètres. La dispersion du bataillon se produit au cours des premiers jours de décembre : environ 600 hommes partent effectivement vers la Brigade Rac tandis que 460 restent sur place et se joignent aux gersois<sup>xxxix</sup>. L'effet de ces apports est bien visible sur la figure 3.

Toutes les tentatives d'absorption n'aboutissent pas. En octobre, le Régiment Bir Hacheim échoue en tentant de capter un petit bataillon angoumois, sur fond de querelles entre chefferies charentaises<sup>xxxix</sup>. La situation du Régiment Bir Hacheim, engagé au nord de Rochefort, est alors assez tendue : la figure 4 montre la perte en novembre du tiers de l'effectif (un millier d'hommes). Outre les refus d'engagement, l'unité est confrontée à une forme de scission : l'unité perd le contrôle de 600 à 700 hommes réunis à Saintes en un bataillon de sécurité (le 30<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied), dirigé par des officiers de l'Armée d'armistice passés par le maquis Bir Hacheim mais souhaitant reprendre leur autonomie.

Les absorptions donnent lieu à des négociations parfois serrées. Après l'échec partiel de l'intégration du Bataillon Rolland, l'état-major de Demi-brigade de l'Armagnac se rapproche naturellement du 1<sup>er</sup> Régiment du Gers (ou Bataillon Termignon), une unité gersoise arrivée en renfort fin novembre devant Royan. Leur fusion donne cependant lieu à une compétition pour le commandement, entre le lieutenant-colonel FFI Monnet, chef de la Demi-brigade, et le lieutenant-colonel FFI Termignon, ancien commandant FFI départemental du Gers. Selon un mode de décision plus civil que militaire, un protocole d'accord est ratifié au bout de deux semaines : un unique régiment de 2 600 hommes est créé le 1<sup>er</sup> janvier, dont Monnet reste le chef de corps tandis que Termignon devient son adjoint<sup>xxxix</sup>.

### *La quête de reconnaissance*

Au début du mois de décembre, le Régiment Bir Hacheim et la Brigade Rac entament leur transformation en régiments type 1943 à 3 100 hommes, les 6<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> RI, avec l'aval respectif des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Régions. Dans le cas du 6<sup>e</sup> RI, cette évolution se fait sous l'égide de la subdivision militaire de Saintes dont il faut préciser qu'elle est alors placée sous la responsabilité du lieutenant-colonel FFI André Chabanne, créateur du maquis Bir Hacheim à l'origine de l'unité qui est désormais placée sous le commandement de son ancien second, le lieutenant-colonel FFI René Chambe. Des liens étroits ont

été conservés entre les deux hommes, à un niveau tel que le colonel Félix Chêne commandant le secteur de l'Aunis devra les rappeler à l'ordre pour faire respecter sa propre autorité sur le 6<sup>e</sup> RI placé à ses ordres<sup>xxxvi</sup>.

Avec près de 3 600 hommes, suite à l'intégration des éléments du Bataillon Rolland, la Brigade Rac dispose d'effectifs amplement suffisants pour son évolution en un régiment type 1943. Le Régiment Bir Hacheim reste par contre encore largement déficitaire, avec seulement 2 250 hommes à la fin du mois de janvier. Ces deux créations sont des initiatives régionales et restent précaires : aucune de ces formations, ni celles créées simultanément devant La Rochelle (le 108<sup>e</sup> RI périgourdin) et dans la Pointe de Grave (le 34<sup>e</sup> RI landais), n'est alors formellement prévue dans le cadre du plan de réarmement, qui plus est en tant que régiments endivisionnés de type 1943. Sur le front du Sud-ouest, seul le Groupement Bertrand (4 500 hommes originaires du Centre), engagé devant Royan depuis la mi-novembre, est alors identifié pour participer à la création d'une nouvelle division du plan du 30 novembre, ce qui impliquera son retrait du front en janvier.

Le Régiment Bir Hacheim, la Brigade Rac ainsi que la Demi-brigade de l'Armagnac forment néanmoins l'ossature du projet de nouvelle division adressé le 18 novembre à André Diethelm, ministre de la guerre, par le colonel Henri Adeline, commandant des secteurs de Royan et La Rochelle. L'accueil négatif donné à cette proposition, tant par le général de Larminat que par le ministère qui n'en tient pas compte dans le plan de réarmement, aurait pu sceller le sort des 6<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> RI. L'insistance du colonel Adeline et des événements extérieurs (report au printemps de projet gouvernemental d'attaque de Royan, initialement envisagée pour décembre puis janvier) aboutissent finalement à la décision ministérielle du 22 janvier de créer une nouvelle 23<sup>e</sup> Division « hors plan », au sein de laquelle les 6<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> RI sont officiellement reconnus. Comme l'indique la figure 4, le 6<sup>e</sup> RI n'atteint cependant les 3 100 hommes qu'en mars, avec l'intégration du reliquat du Régiment Foch (ce dernier reste toutefois tactiquement autonome jusqu'à la fin de l'attaque de Royan en avril, le 6<sup>e</sup> RI affichant momentanément une structure à quatre bataillons).

Le cas de la Demi-brigade de l'Armagnac est plus complexe. Sa fusion avec le Bataillon Termignon le 1<sup>er</sup> janvier, bien que réalisée sous les bons auspices de la subdivision militaire du Gers dirigée par un ancien FFI, reçoit une fin de non-recevoir du général Collet, commandant de la 17<sup>e</sup> Région militaire, arrivant du Levant et opposé à une telle décision contraire au plan de réarmement<sup>xxxvii</sup>. Bien que partie intégrante du projet de division du colonel Adeline, l'unité n'est dans un premier temps pas identifiée pour la création de la 23<sup>e</sup> Division. Elle n'y est intégrée que le 11 février et le doit probablement aux relations de son commandant, le lieutenant-colonel FFI Henri Monnet, connaissance d'avant-guerre de Gaston Palewski, directeur de cabinet du général de Gaulle, et du général Édouard Corniglion-Molinier, commandant les forces aériennes du front de l'Atlantique<sup>xxxviii</sup>. Le 16 février, le régiment est régularisé en tant que 158<sup>e</sup> RI. L'unité n'atteint néanmoins un seuil de 2 950 hommes qu'à la mi-mars, avec l'intégration d'un contingent tarnais. Du fait de mouvements de personnels (dont le transfert en mars de 3 % de l'effectif vers un groupe d'artillerie en formation), la barre des 3 000 hommes n'est ensuite franchie que le 1<sup>er</sup> juillet avec l'intégration d'un bataillon des Hautes-Pyrénées (le Bataillon Bigorre). Au rythme d'une réorganisation tous les deux mois, l'ex-demi-brigade a ainsi pu être pérennisée mais au prix d'une perte d'identité. Le noyau gersois initial est rapidement minoritaire : au regard des listes nominatives conservées, il s'est réduit à 680 hommes en décembre 1944, soit 40 % de l'effectif, puis seulement 26 % en janvier et moins de 20 % après mars...

Les trois régiments de notre étude de cas concernent des unités combattantes FFI ayant obtenu un statut régulier. Sur le front de La Rochelle, le 108<sup>e</sup> RI, issu de la Brigade périgourdine Demorny, et le 114<sup>e</sup> RI, issu des FFI des Deux-Sèvres, ont également bénéficié dès la fin de l'année 1944 d'un tel statut, en tant que régiments de sécurité, avec l'appui des autorités militaires de leur région d'origine (12<sup>e</sup> Région pour le 108<sup>e</sup> RI ; subdivision militaire des Deux-Sèvres pour le 114<sup>e</sup> RI, ce commandement territorial et le régiment étant alors placé sous la responsabilité d'un même chef, le colonel FFI Edmond Proust). D'autres unités n'y sont pas parvenues.

D'une façon générale, en ce qui concerne l'infanterie formant le gros des troupes, les unités non encore régularisées fin 1944 et n'ayant pas dépassé un effectif de 2 000 hommes n'ont pas accédé à un

statut régulier. En effet, en janvier, le ministère de la guerre répartit définitivement la liste des unités à créer au sein des régions militaires : dans le cas des quatre régions nous intéressant, la presque totalité des effectifs FFI engagés encore présents se trouve ainsi réaffectée. Ces effectifs ne peuvent dès lors plus servir de réserve ou de renfort pour des unités engagées face aux poches du Sud-ouest. Privés de réserve, des unités telles que le 107<sup>e</sup> RI FFI charentais, engagé depuis septembre face à Royan, ou le 78<sup>e</sup> RI FFI creusois, arrivé en Aunis en décembre, plafonnent autour de 1 500 hommes et ne sont conservées en tant qu'unités constituées qu'à des fins tactiques : en mai 1945, ces régiments sont dispersés et servent à renforcer ou constituer les services de la nouvelle 23<sup>e</sup> Division.

Dans la Pointe de Grave, la situation est encore moins aboutie, sur fond de querelles de commandement. Après bien des hésitations sur le nombre et la nature des unités à mettre sur pied (deux éphémères unités sont dispersées fin 1944 faute d'effectifs : un 123<sup>e</sup> RI FFI et un 3<sup>e</sup> RI colonial FFI ; un 7<sup>e</sup> RI colonial FFI réunit également certains bataillons du secteur durant quelques mois), trois cadres régimentaires réguliers sont finalement organisés en mars 1945 (les 8<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> RI), ainsi qu'un régiment de marche réunissant combattants étrangers et *indigènes*. Aucune de ces unités n'atteint toutefois l'effectif théorique des régiments de sécurité.

### *Le cas des formations encasernées*

Les unités regroupées dans les casernes de l'arrière, dont l'activité est moins bien documentée, connaissent une évolution quelque peu distincte, dans la mesure où elles échappent aux contraintes du front. La perte d'identité des unités, si tant est qu'elles aient eu une existence maquisarde, y est plus rapide. L'application de normes organisationnelles, à l'initiative des régions militaires puis selon les canons ministériels, s'y met en œuvre dès le mois d'octobre avec pour corollaire un brassage de groupes et un turn-over des cadres. S'ajoute à cela une morne vie de garnison sans grand lien avec l'enthousiasme du mois de septembre 1944.

En 9<sup>e</sup> Région, prenons l'exemple du petit bataillon angoumois précédemment évoqué car objet en octobre 1944 d'une tentative d'absorption avortée par le Régiment Bir Hacheim : le I/107<sup>e</sup> RI FFI (460 hommes, pour la plupart non-maquisards, réunis en septembre 1944). A l'issue d'un bref séjour sur le front rochelais, l'unité rentre à Angoulême le 1<sup>er</sup> novembre, non sans avoir été contrainte de laisser l'essentiel de son armement au Régiment Bir Hacheim, à l'issue d'une négociation serrée entre les lieutenants-colonels FFI Chabanne et Lelay, respectivement commandants des subdivisions militaires de Saintes et d'Angoulême. Devenue bataillon de sécurité pour la place d'Angoulême, l'unité se désagrège peu à peu au fil des mois : services de plantons, opérations de police jugées sans « intérêt palpitant » et mutations des cadres amènent le bataillon à un « point en dessous duquel il ne peut plus descendre ». Isolé, le bataillon est ballotté au gré des réorganisations des unités de la 9<sup>e</sup> Région : le 1<sup>er</sup> janvier 1945, il est rebaptisé 3<sup>e</sup> Bataillon d'un éphémère 80<sup>e</sup> RI (rapidement supprimé faute d'effectifs suffisants en 9<sup>e</sup> Région) puis 3<sup>e</sup> Bataillon du 117<sup>e</sup> RI recréé à Poitiers le 16 du même mois<sup>xxxix</sup>.

## **CONCLUSION**

La normalisation des unités FFI du Sud-ouest n'a aucunement coulé de source, qui plus est au prix d'une progressive perte d'identité collective. Sa mise en œuvre s'est étalée sur près de neuf mois, avec un déroulement par à-coups, voire en dents de scie, au rythme d'absorptions ou de dissolutions d'unités et d'assez nombreux départs. Il n'y a pas eu d'amalgame, contrairement à la situation observée au sein de la 1<sup>re</sup> Armée, mais une dilution progressive dans le cadre militaire traditionnel voulu par le gouvernement provisoire et accepté par les engagés volontaires.

Au fil des mois, les anciens FFI passent d'une dynamique collective à une juxtaposition de parcours individuels jalonnés par la signature d'un engagement personnel dans l'armée, par diverses sélections basées sur les profils individuels (étrangers, indigènes, spécialistes...) et par la perte des liens de solidarité, hérités de la période maquisarde, entre la troupe et ses cadres. Leur culture commune, caractérisée par des cadres « beaucoup plus "près des hommes" qu'autrefois », s'estompe au profit de la « discipline stricte » et « du respect scrupuleux des ordres à exécuter sans interprétation »<sup>xl</sup>. Cette

transition n'a pas été sans tension, en particulier lors de la signature des engagements, avec 20 % de refus, puis de l'arrivée d'officiers extérieurs. Les anciens FFI sont cependant rentrés dans le rang sans heurt et un effort collectif indéniable a été réalisé : sur le seul front du Sud-ouest, une division d'infanterie et sept régiments de sécurité sont créés avant le 8 mai 1945, soit un large huitième du programme de réarmement français du 30 novembre 1944. Cette proportion est portée au quart lorsque lui sont ajoutées une seconde division (la 36<sup>e</sup> DI constituée par les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Régions) et cinq autres régiments de sécurité formés au sein des quatre régions formant l'hinterland du front des poches du Sud-ouest<sup>xli</sup>.

L'effort accompli reste cependant éphémère : signataire d'un engagement dans l'armée pour la durée de la guerre et trois mois, les volontaires de 1944 entrent dans un processus de démobilisation dès le mois d'août 1945. Bien qu'aucun bilan chiffré global ne soit disponible, il est clair que la majorité des engagés de l'automne retourne à la vie civile. Malgré l'arrivée de cadres revenant de captivité et de conscrits de la classe 1943, appelés sous les drapeaux à partir du printemps 1945, les effectifs des régiments reconstitués fondent en effet après le mois d'août. La plupart des unités créées sont dissoutes sans grand éclat, dès avant la fin de l'année, après des missions de surveillance frontalière ou un court séjour d'occupation outre-Rhin. Les régiments de la 23<sup>e</sup> Division, objets de notre étude de cas, n'échappent pas à ce sort : lorsqu'ils rejoignent l'Allemagne en octobre 1945, ils sont d'ores et déjà chacun réduits à un simple bataillon puis sont dissous en novembre.

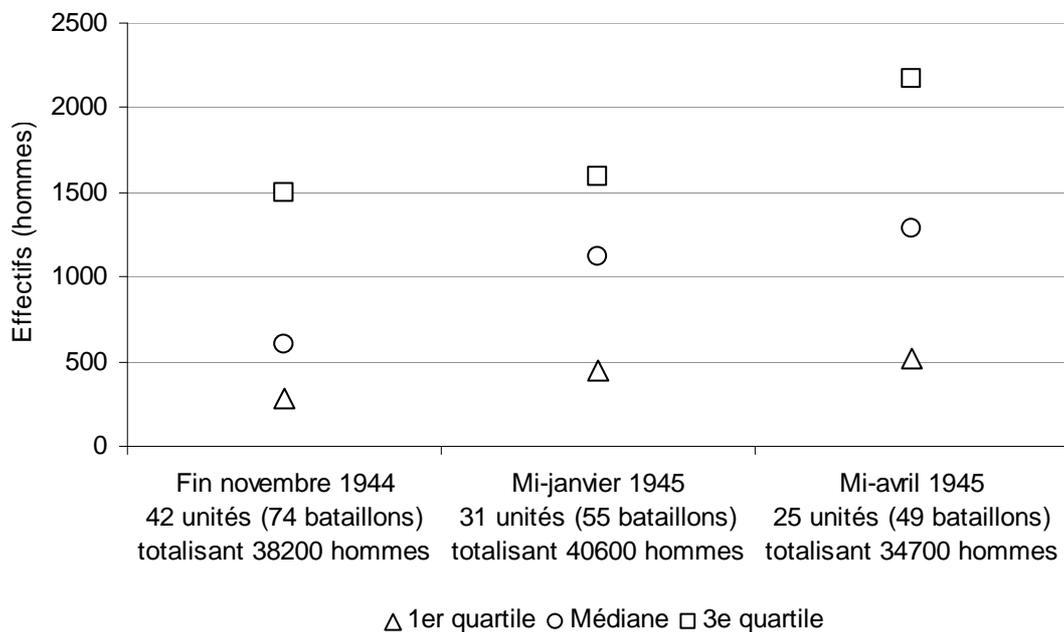
Cette réduction drastique des effectifs s'inscrit dans un contexte national de crispation politique au sujet des crédits militaires et d'arrêt des livraisons alliées d'armement dès le mois de mai, sur fond de tensions franco-américaines. Elle résulte également d'un malaise des anciens FFI face à certaines décisions de l'immédiat après-guerre interprétées comme une marginalisation à leur égard, notamment le fait que les réfractaires au Service de travail obligatoire ne reçoivent à ce titre qu'une validation d'un équivalent de trois mois de service militaire, tandis que ceux partis travailler en Allemagne bénéficient d'une équivalence de six mois<sup>xlii</sup>.

Dès lors, après être rentrés dans le rang, les anciens FFI du Sud-ouest sont majoritairement rentrés chez eux.

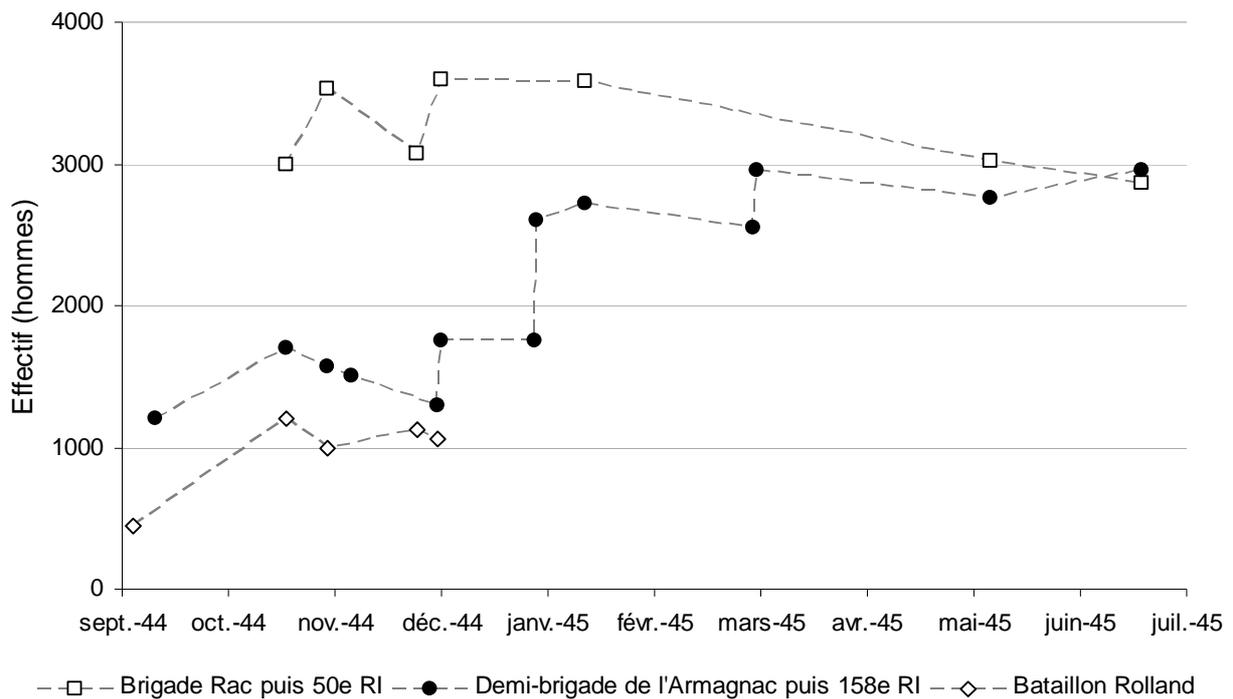
**Figure 1 : Distribution des effectifs des unités combattantes issues des FFI dans le Sud-ouest et sur le front de l'Atlantique dans la seconde quinzaine de novembre 1944.**



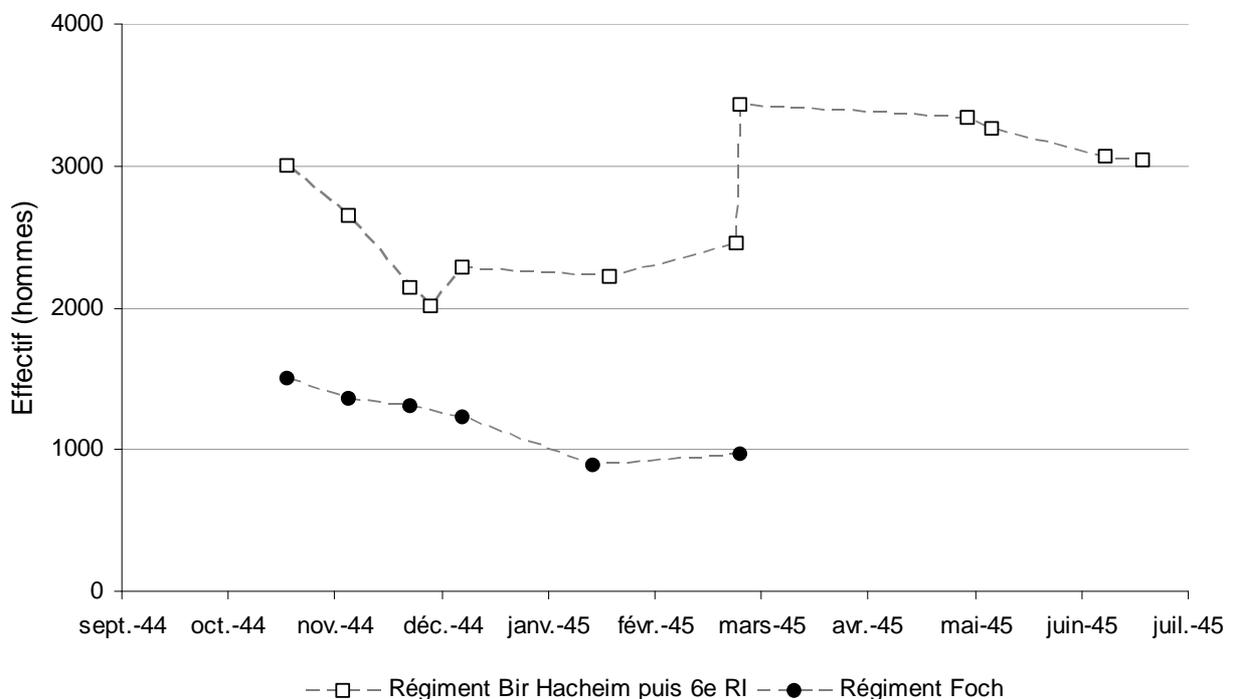
**Figure 2 : Évolution de la distribution des effectifs des unités combattantes issues des FFI sur le front du Sud-ouest**



**Figure 3 : Évolution des effectifs des futurs 50<sup>e</sup> et 158<sup>e</sup> Régiments d'infanterie**



**Figure 4 : Évolution des effectifs du futur 6<sup>e</sup> Régiment d'infanterie et du Régiment Foch**



i. Service historique de la Défense, département Terre, Vincennes (dorénavant SHD Terre), cote 7 P 49 : Lettre n° 1 258 FFO/EM/I du général de Laminat au ministre de la Guerre, 27 novembre 1944.

ii. Michalon Roger (lieutenant-colonel). *L'Amalgame FFI - 1<sup>re</sup> Armée et 2<sup>e</sup> DB*. Actes du Colloque international du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale La libération de la France, octobre 1974. CNRS, Paris, 1976. p. 593-665.

Vernet Jacques. *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*. Ministère de la Défense, Service Historique de l'Armée de Terre, 1980, 241 p.

- 
- iii. SHD Terre, cote 7 P 59 : État-major général de la Guerre (EMGG), 1<sup>er</sup> bureau, note du 1<sup>er</sup> novembre 1944 sur les effectifs FFI.
- iv. Weiss Stéphane. *L'établissement d'une autorité militaire dans le Sud-ouest en 1944-1945*. Guerres mondiales et conflits contemporains, n° 243, 2011 : p. 59-72.
- v. SHD Terre, cote 13 P 2 : Décision du général de Gaulle n° 7 Cab./Mil. du 28 août 1944 et son instruction d'application du 29 août.
- vi. Weiss Stéphane. *Quotidien et moral des combattants volontaires des sièges de la Pointe de Grave, de Royan et de La Rochelle en 1944-1945*. Ecrits d'Ouest, n° 19, 2011 : p. 127-146.
- vii. La figure 1 est établie à partir de recensements conservés à Vincennes (SHD-Terre), aux cotes suivantes : 9 P 66 (12<sup>e</sup> Région), 9 P 170 (18<sup>e</sup> Région), 9 P 54 et 10 P 440 (front du Sud-ouest, de Saint-Nazaire et de Lorient). Les chiffres des 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Régions ne concernent que les unités encasernées. Il n'y a pas de résultat présenté pour la 9<sup>e</sup> Région, dans la mesure où la plupart de ses unités sont alors engagées soit devant Royan et La Rochelle, soit face à Saint-Nazaire.
- viii. Weiss, 2011, *op. cit.*
- ix. SHD Terre, cote 7 P 59 : EMGG, note n° 209/EMGG/1 du 26 septembre 1944.
- x. SHD Terre, cote 9 P 66 : 12<sup>e</sup> Région militaire, note n° 1926/Cab. sur l'organisation des troupes, 4 octobre 1944. SHD Terre, cote 10 P 440 : 17<sup>e</sup> Région militaire, additif et rectificatif n° 2 à l'instruction provisoire sur l'organisation générale des FFI, 16 septembre 1944.
- xi. SHD Terre, cote 13 P 2 : État-major national FFI, note n° 497, 2 septembre 1944.
- xii. Tableau d'effectifs de guerre n° 5 465 EMGG/I du 21 novembre 1943.
- xiii. SHD Terre, cote 7 P 59 : Note n° 1 277/FFO/EM/1 du général de Larminat, 30 novembre 1944.
- xiv. Tableau d'effectifs de guerre n°1 994 EMGG/I du 6 décembre 1944.
- xv. SHD Terre, cote 10 P 429 : Lettre du colonel Chêne au général de Larminat, 21 décembre 1944.
- xvi. SHD Terre, cote 7 P 49 : EMGG, décision ministérielle n° 243 FFI I/O.
- xvii. SHD Terre, cote 13 P 71 : Rapport du chef de bataillon Baril, 18 décembre 1944.
- xviii. SHD Terre, cote 7 P 49 : Lettre du colonel Rousselier au ministre de la Guerre, 4 novembre 1944. La 12<sup>e</sup> Région est alors fortement sollicitée pour l'envoi de renforts : sur dix cadres régimentaires créés en son sein en octobre avec des bataillons de 450 à 500 hommes, trois sont dirigés vers l'Atlantique entre novembre et janvier tandis quatre autres sont consommés pour l'envoi vers la 1<sup>re</sup> Armée de cinq bataillons standards.
- xix. Weiss, 2011, *op. cit.*
- xx. SHD Terre, cote 12 P 26 : 158<sup>e</sup> RI, rapport périodique sur le moral, 19 février 1945.
- xxi. La figure 2 est établie sur la base des mêmes sources que la figure 1.
- xxii. *Livre d'or des Forces françaises de l'Ouest*. (pas d'auteur identifié mais préface du général Edgard de Larminat)1948, 103 p. : p. 51.
- xxiii. SHD Terre, cote 6 P 7 : 9<sup>e</sup> Région militaire, bulletins de renseignement adressés au ministère de la guerre, 25 novembre et 10 décembre 1944.
- xxiv. Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT). *Les Grandes Unités Françaises – Historiques Succincts – Guerre 1939-1945*, Volume VI. Imprimerie nationale, 1980, 1035 p. : selon les états d'effectifs connus jusqu'à la fin décembre 1944, le taux des départs avoisine 45 % pour la colonne R3 languedocienne et la colonne dite R4bis du Lot-et-Garonne ; il monte à 55 % pour la colonne R6 auvergnate, à 60 % pour la colonne R4 de Toulouse et atteint 65 % pour la colonne R5 limousine.
- xxv. SHD Terre, cote 10 P 443 : Forces françaises de la Pointe de Grave, note du lieutenant-colonel Reverdy, 19 mars 1945.
- xxvi. SHD Terre, cote 7 P 49 : Lettre n° 461 FFO/EM/I du général de Larminat au ministre de la Guerre, 13 janvier 1945.
- xxvii. Weiss, 2011, *op. cit.*
- xxviii. SHD Terre, cote 12 P 8 : Lettre du chef de bataillon Baril au général de Larminat, 4 mai 1945.
- xxix. SHD Terre, cote 10 P 355 : Forces françaises de la Pointe de Grave, états nominatifs des pertes en officiers par quinzaine du 18 décembre 1944 au 15 mars 1945.
- xxx. Les courbes des figures 3 et 4 sont constituées à partir des recensements utilisés pour les figures 1 et 2 et des états d'effectifs régimentaires disponibles à Vincennes (SHD Terre), aux cotes suivantes : 12 P 4 (Bir Hacheim, Foch puis 6<sup>e</sup> RI) ; 12 P 11 (Rac puis 50<sup>e</sup> RI) ; 12 P 26, 13 P 87 et 19 P 32 (Armagnacs puis 158<sup>e</sup> RI) et 10 P 426 (Rolland).
- xxxi. SHD Terre, cote 12 P 11 : 50<sup>e</sup> RI, rapport périodique sur le moral, 13 février 1945.
- xxxii. SHD Terre, cote 13 P 85 : Demi-brigade de l'Armagnac, état des mutations, 25 octobre 1944.
- xxxiii. SHD Terre, cote 13 P 87 : Journal de Marche de la Demi-brigade de l'Armagnac.
- xxxiv. SHD Terre, cote 12 P 20 : Journal de Marche du I/107<sup>e</sup> RI.
- xxxv. SHD Terre, cote 12 P 26 : Accord entre les lieutenants-colonels Termignon et Monnet, 14 décembre 1944.
- xxxvi. SHD Terre, cote 12 P 4 : Lettre du Colonel Chêne au Général de Larminat, 9 mars 1945.
- xxxvii. SHD Terre, cote 13 P 85 : Lettre du lieutenant-colonel Lesur, commandant la subdivision militaire d'Auch, au colonel Monnet, 29 janvier 1945.
- xxxviii. Monnet Henri. *Mémoires d'un éclectique*. Garnier, Paris, 1980, 175 p.
- xxxix. Journal de Marche du I/107<sup>e</sup> RI, doc. cit.
- xl. 158<sup>e</sup> RI, rapport sur le moral, 19 février 1945, doc. cit.
- xli. Sans compter les unités formées au sein de la 1<sup>re</sup> Armée à partir d'éléments originaires du Sud-ouest, les douze régiments de sécurité formés au total dans le Sud-ouest sont les 8<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup>, 91<sup>e</sup>, 108<sup>e</sup>, 114<sup>e</sup>, 117<sup>e</sup>, 134<sup>e</sup>, 153<sup>e</sup> et 170<sup>e</sup> RI, ainsi que le 126<sup>e</sup> RI dirigé vers la 1<sup>re</sup> Armée en janvier.
- xlii. SHD Terre, cote 11 P 171 : 23<sup>e</sup> Division d'infanterie. Synthèse périodique sur le moral, 19 juillet 1945.